

problèmes relatifs au Nord et d'autres sujets connexes, j'ai trouvé que les hommes politiques des États-Unis ont été particulièrement impressionnés par cette unanimité.

Je voudrais aussi faire quelques remarques sur les propos de l'honorable député de South Shore (M. Crouse). A plusieurs reprises, il a dit que la souveraineté canadienne n'était pas établie sur les îles de l'Arctique, sur le plateau continental ou sur les eaux entourant les îles de l'Arctique. Or, nous avons plusieurs fois clairement établi à la Chambre, que la souveraineté était établie à ce sujet depuis longtemps.

Le député a fait allusion à l'exploration pétrolière sur les îles de l'Arctique et sur le plateau continental. Je voudrais simplement lui faire remarquer qu'à l'heure actuelle, dans le Nord canadien, toute personne qui désire faire de l'exploration pétrolière sur les îles de l'Arctique et sur le plateau continental doit demander un permis à cette fin au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ces permis sont maintenant détenus par des Américains, des Français, des Allemands, des Japonais, etc.

La seule question qui restait à déterminer était celle de la délimitation des eaux territoriales et mon collègue, l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), a présenté un bill non équivoque à ce sujet, établissant que les eaux territoriales canadiennes s'étendaient à partir des côtes jusqu'à une limite de 12 milles. Ce bill avait un but bien précis: la prévention de la pollution en haute mer, parce que nous savions qu'il était impossible d'en arriver rapidement à un accord au niveau des conférences internationales, après que le très honorable premier ministre du Canada (M. Trudeau) eut rencontré le Secrétaire général des Nations Unies, au mois de septembre, afin de savoir si nous pouvions faire des progrès rapidement sur la scène internationale dans ce domaine-là. Après la conférence internationale sur le droit de la mer, qui a eu lieu au mois de novembre à Bruxelles, il était très évident que le Canada ne pouvait espérer qu'une entente internationale visant au contrôle de la pollution en haute mer soit conclue rapidement. Nous avons agi unilatéralement en établissant notre juridiction au sujet de la politique relative à la pollution de l'eau jusqu'à une limite de 100 milles à partir des côtes, et nous sommes toujours disposés à trouver une solution internationale à ce problème. Dès 1970, la première conférence internationale sur la pollution en haute mer aura lieu et le Canada, grâce à l'accord de tous les députés, aura fait un pas très important dans le développement du droit international à ce sujet.

Encore une fois, monsieur l'Orateur, je remercie.

[Traduction]

Je voudrais remercier tous les députés qui ont participé au débat de leur vote unanime à l'étape de la 2^e lecture et évidemment, à l'étape de la 3^e.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

REFONTE ET RÉVISION

La Chambre reprend l'examen, interrompu le jeudi 28 mai 1970, de la motion de l'honorable M. Macdonald: Que le bill C-215, concernant l'élection des députés à la Chambre des communes et le droit de vote, soit lu pour la 2^e fois et envoyé au comité plénier.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, vous serez heureux d'apprendre que mes remarques seront très brèves et, je l'espère très constructives. Quand j'ai parlé de ce bill il y a une dizaine de jours, j'ai dit qu'il s'agissait de l'élection des députés à la Chambre des communes et du droit de vote, et qu'un autre bill devrait l'accompagner qui traiterai de cette autre auguste assemblée qu'est le Sénat. Voilà longtemps que le NPD soutient que le Sénat devrait être supprimé. S'il ne l'est pas dans un proche avenir, il devrait se transformer en assemblée élue. Une réforme du Sénat dans sa forme actuelle est hors de question. Aucune transfusion de sang nouveau ni aucun comité mixte du Parlement et du Sénat chargé d'examiner les questions de pauvreté et de revenu annuel garanti n'effaceront la tare du népotisme. Le Sénat doit devenir utile, et se rendre publiquement et politiquement acceptable. De nouvelles qualifications et une nouvelle image lui sont nécessaires. Cela dit, j'espère que mes amis d'en face prendront note de mes observations et que le gouvernement agira en conséquence dans un proche avenir.

J'aimerais rappeler à la Chambre que dans mon dernier discours sur ce bill en particulier, j'ai rendu justice au président du Conseil privé (M. Macdonald) pour les modifications qu'il a apportées au vote par procuration. Désormais, les prospecteurs, les étudiants, les pêcheurs et les marins vont pouvoir voter. J'espère que, dans sa sagesse et sa libéralité, le ministre y adjoindra les ouvriers de construction de chemins de fer, les bûcherons et les débardeurs. Ces derniers ne devraient pas être privés de leur droit de suffrage même s'ils ont en fait la possibilité de voter par anticipation. A mon avis, il est même plus important que le président du Conseil privé (M. Macdonald) inclue les détenus de nos institutions pénales. Tant de gens les ont consi-